

Bulletin en cas de perte, vol ou détérioration*

Contrat d'adhésion à la carte privilège SACI « paiement jusqu'à 4 fois sans frais ». Conditions en vigueur 01/01/2016

Le déclarant

Civilité : Mr Mme

Nom : _____

N° carte
privilège : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Email : _____

Téléphone : _____

N° compte client : _____

Déclare sur l'honneur avoir perdu / s'être fait voler / dans un état de détérioration (*entourer le bon motif*) la carte privilège SACI « paiement jusqu'à 4 fois sans frais »,
N°

De ce fait et en considération du contrat signé lors de l'attribution de la carte privilège SACI « paiement jusqu'à 4 fois sans frais » le titulaire de la dite carte privilège devra attendre la réception de sa nouvelle carte afin de pouvoir utiliser les avantages associés. Après déclaration, la carte perdue, volée ou détériorée sera nulle de toute utilisation. En tout état de cause le titulaire devra s'acquitter des remboursements dus aux échéances convenues lors de sa commande.

Fait à le

Signature du déclarant

*Tous les champs sont à remplir obligatoirement